

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 54 2017201824456

Session / zitting :

20172018 (SO)

20172018 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 30/07/2018

Auteur : JADIN Katrin

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
11 M. Landsverdediging, belast met Ambtenarenzaken M. Défense, chargé de la Fonction publique	1572	28/09/2018

Les militaires déployés seuls à l'étranger.

En 2017, plus de 3.000 militaires ont participé à des missions à l'étranger.

Partant souvent en mission en groupes, il arrive parfois que des militaires belges sont envoyés seuls à l'étranger.

Ainsi, on peut remarquer que dans certains pays comme le Royaume-Uni, le Bahreïn ou la Géorgie, un militaire belge a été envoyé en tant que conseiller pour superviser une situation précise à l'étranger.

1. Qui fait la demande pour ces militaires envoyés seuls à l'étranger? Est-ce une demande de la part d'un autre pays ou une initiative belge?
2. En quoi consiste l'implication de ces militaires au Royaume-Uni et au Bahreïn? Quel est leur rôle de conseiller dans ces pays?

Departement :

Département : 11

Document : 54 20172018 24456

Antwoord op de schriftelijke parlementaire vraag nr. 1572 van Mevrouw de Volksvertegenwoordiger Katrin JADIN van 30 juli 2018 betreffende militairen die alleen in het buitenland ontplooid worden.

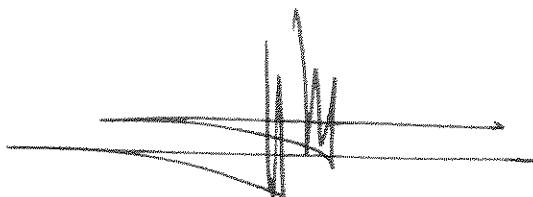
Réponse à la question parlementaire écrite n° 1572 de Madame la Députée Katrin JADIN datée du 30 juillet 2018 concernant les militaires déployés seuls à l'étranger.

Het geachte Lid gelieve hierna het antwoord te willen vinden op de door haar gestelde vragen.

L'honorable Membre est priée de trouver ci-après la réponse à ses questions.

1.
 - a. Vragen voor specifieke versterking komen altijd van overkoepelende organisaties (NAVO of coalitie hoofdkwartieren).
De opportuniteit en concrete invulling worden telkens geanalyseerd door de Defensiestaf en goedgekeurd door de Ministerraad.
 - b. De ontplooiden militairen worden als gevolg hiervan geïntegreerd in een staf of structuur van een coalitie of van de NAVO en zitten dus niet alleen.
2.
 - a. In het Verenigd Koninkrijk werkt er, sinds oktober 2017, op vraag van de Minister van Buitenlandse Zaken in het kader van de strijd tegen het terrorisme (Counter Violent & Extremist Organizations (C-VEO)), een psycholoog in de Global Coalition Communications Cell (GCCC).
 - b. In Bahrein, heeft van april tot augustus 2017 een Belgisch officier de functie van Battle Watch Captain (BWC) uitgeoefend in het hoofdkwartier van het maritiem antiterrorisme eskader, Task Force 150 (TF150).

1.
 - a. Les demandes pour des renforts spécifiques proviennent toujours d'organisations coupoles (Quartiers généraux de l'OTAN ou de la coalition). Les opportunités et les détails concrets sont chaque fois analysés par l'Etat-major de la Défense et approuvés par le Conseil des Ministres.
 - b. Les militaires déployés sont par conséquent intégrés au sein d'un état-major ou d'une structure d'une coalition ou de l'OTAN et ne sont donc pas seuls.
2.
 - a. Au Royaume-Uni, un psychologue travaille depuis octobre 2017, au sein de la Global Coalition Communications Cell (GCCC) à la demande du Ministre des Affaires étrangères dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (Counter Violent & Extremist Organizations (C-VEO)).
 - b. A Bahreïn, un officier belge a exercé la fonction de Battle Watch Captain (BWC) au quartier général de l'escadre maritime antiterroriste, Task Force 150 (TF150) d'avril à août 2017.



Steven VANDEPUT